#### LA CFTC VOUS REPOND



<u>Question agent</u>: Je souhaite accompagner mon épouse aux examens prénataux pendant mes horaires de travail. Comment en faire la demande?

<u>Réponse CFTC</u>: La loi du 04 août 2014, sur l'égalité hommes-femmes (art:L1225-16 du Code du travail) l'autorise. Il suffit de demander un certificat médical à son médecin traitant.

Le futur père dispose de 3 accompagnements sur la durée de la grossesse.

**Question agent**: Je pars à la retraite, puis-je continuer mon adhésion à la CFTC?

**Réponse CFTC**: OUI, afin de garder les avantages liés à l'adhésion, comme la presse CFTC, la caisse secours décès et questions diverses aux organismes sociaux...

A noter que votre cotisation ne sera plus qu'à demi traitement et toujours déductible des impôts. Pour cela il suffit d'en informer l'Union Départementale ou votre responsable syndical CFTC, qui fera le nécessaire.

#### LA CFTC TOUJOURS A VOTRE ECOUTE



ADHEREZ A LA CFTC
POUR 3.94€

OU 4.28€ AVEC ACL après déduction fiscale



# AVANTAGES CULTURE LOISIRS

Des avantages de comité d'entreprise pour tous : www.avantage-culture-loisirs.fr



Sabine LEBRUN: 06.10.90.82.08 Sandra ADE: 07.82.16.54.10 Sandra WENDLING: 06.82.62.53.02



# Juillet /Août 2023

# AUGMENTATION DE LA VALEUR DU POINT D'INDICE POUR LES FONCTIONNAIRES



La valeur du point d'indice augmentera de 1,5 % au 1er juillet 2023, celui-ci passera de 4,85 € à 4,92 €.

En complément, <u>5 points d'indice</u> seront attribués à tous les agents au 1<sup>er</sup> janvier 2024, soit environ 25 € bruts en moyenne par mois.

Une prime de pouvoir d'achat de 300 à 800 € bruts sera versée cet automne aux agents percevant moins de 3 250 € (soit 70 % des hospitaliers).

Le remboursement partiel du <u>titre de transport collectif</u> pour le trajet domiciletravail va passer de 50 à 75 %.

La garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) va être de nouveau reconduite. Cette indemnité est accordée aux fonctionnaires dont l'évolution du traitement indiciaire brut est inférieure à celle de l'indice des prix à la consommation sur une période de référence de 4 ans.

Pour rappel, au 1er juillet 2022, la valeur du point a augmenté de 3,5 % après un gel de celle-ci depuis <u>février 2017</u>.

# POUR LA CFTC C'EST UNE AVANCÉE, MAIS PAS À LA HAUTEUR DE L'INFLATION

#### LA CFTC VOUS INFORME

### MESURES CONTRE LES VIOLENCES ENVERS LES **SOIGNANTS**

Un rapport sur les violences à l'encontre des professionnels de santé a été remis à la Ministre déléguée à l'Organisation territoriale et aux professions de santé, Agnès Firmin-Le Bodot.

Lutter efficacement contre ces agressions revêt un enjeu crucial, à la fois pour la santé des professionnels mais aussi pour l'attractivité des métiers.

Voici quelques mesures pour des soins en sécurité proposées dans ce rapport :

- Un renforcement des moyens de prévention par la mise en place de dispositifs d'alerte pour les professionnels isolés
- Un financement supplémentaire pour la formation
- Une meilleure identification des faits de violences internes et externes
- Un meilleur accompagnement et soutien des victimes
- Une meilleure préparation des futurs professionnels...

Ces différentes mesures seront proposées et alimenteront le plan de lutte contre les violences faites aux soignants que le Gouvernement présentera début juillet.



### **CONSULTATION DES AGENTS PUBLICS SUR** LEURS CONDITIONS DE TRAVAIL

Le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques a lancé une enquête en ligne auprès de l'ensemble des agents des 3 fonctions publiques sur leurs conditions de travail.

Les contributions recueillies nourriront les mesures à venir du Gouvernement.

Les agents publics peuvent apporter leur contribution de 2 manières différentes :

- en répondant à une enquête en ligne https://www.fonction-publique-plus.gouv.fr d'une 30aine de questions (temps estimé à environ 10 minutes) portant sur les pratiques managériales, la santé au travail, les outils et les espaces de travail, l'accompagnement en matière de ressources humaines et le logement.
- en partageant des suggestions.

La restitution de cette consultation aura lieu au mois de septembre.

#### ETABLISSEMENTS MEDICO SOCIAUX

Nos établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) souffrent d'un manque d'effectif chronique. En cette période estivale, les difficultés du secteur, dues à l'inflation et au manque de personnel, se font encore plus ressentir.

Selon une enquête flash de la Fédération Nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées, 88% des EHPAD manquent de personnel et 28 % ont été contraints de fermer des lits.

Les effectifs de soignants et de médecins coordinateurs demeurent insuffisants pour garantir un accompagnement de qualité. Un problème d'envergure alors que la population accueillie en EHPAD se révèle de plus en plus âgée et dépendante.

## LA CFTC RESTERA VIGILANTE AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS ET AU BIEN-ÊTRE DES RÉSIDENTS





Cette prestation vous est proposée pour participer aux dépenses occasionnées par les vacances prises par la famille (adulte seul et/ou famille), en structure agréée, en France ou à l'étranger.

- Prise en compte des locations sans intermédiaires ou par le biais de diffuseurs d'annonces sachant que celles-ci doivent faire l'objet d'un enregistrement du particulier auprès de l'office du tourisme. A défaut, il est nécessaire de produire une facture faisant apparaître la taxe de séjour.
- Prise en compte des frais de transports collectifs : avion, train, bateau, bus.

Cette prestation concerne les titulaires, stagiaires, contractuels, emplois aidés et apprentis sans condition d'ancienneté.

Date limite d'envoi de la demande au C.G.O.S de votre région : avant le 31 janvier 2024.